

La Revue Populaire

Paraît tous les mois

ABONNEMENT :

Canada, numero : - - - 10 cts
Un An : \$1.00, - Six Mois : 50 cts

Montreal et Etranger :

Un An : \$1.50 - Six Mois : 75 cts
Par poste : Montreal et Etranger, le No 15 cts

Poirier, Bessette & Cie

Editions - Propriétaires,

198, Boulv. St-Laurent,

MONTREAL

Vol. I. No. 4 Montreal, Mars 1908

NOUS avions déjà, dans ce pays, une déesse, l'Agriculture, qui manquait de bras. Comme nous ne faisons que rarement les choses à demi, voilà qu'une autre déesse, la Justice, se trouve en pareille posture. La marche des procès est entravée, paralysée parce que, dit-on, le nombre des juges est insuffisant. Pareil état de choses ne saurait durer. Les juges en fonction, se sentant débordés, sont bien près de nous menacer d'imiter ce magistrat de Beaugé qui jugeait les causes sans les entendre; les aspirants au Banc ne sont pas les moins sonores à demander une réforme qui fera peut-être aboutir leur rêve d'échanger leur toge pour l'hermine, et les gens qui attendent le dénouement d'un procès, pour avoir la bourse plus lourde ou le cœur plus léger, forment un chœur très puissant. Le gros public, celui qui paye et payera toujours, ne reste pas indifférent à la campagne tendant à une plus expéditive administration de la justice; il croit bien, avec un lord grand-chancelier anglais, que: "Un délai de justice est un déni de justice," mais... Mais ce gros public se demande si une fournée de juges nouveaux fera disparaître le mal; s'il ne sera pas plus pratique, plus urgent de remodeler la procédure judiciaire. En ce pays, comme presque partout ailleurs, les règles de la procédure sont bâclées, non pour le justiciable, mais pour l'avocat. C'est ce qui explique que pour une cause de six sous il faut une interminable procession de pièces, accompagnées d'huissiers, entre avocats, entre avocats et intéressés, entre avocats et greffe, entre greffe et avocats, entre... enfin la chaîne sans fin. Tout cela pour faire

vivre les avocats et garnir de fonds la caisse de nos cours. Or, l'administration de la justice ne devrait pas être une source de revenus; tout son but devrait être de voir à la protection des droits de tous et chacun. C'est de plus en plus une opinion accréditée, dans notre pays, que les procès ne sont accessibles qu'à ceux qui "ont de quoi" parce que la justice est la plus coûteuse des marchandises. De là à ne voir dans toute la machine judiciaire qu'un traquenard, une "affaire montée", il n'y a qu'un pas. Le jour où l'on put, en France, dire et croire que

Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de cour vous rendront blanc ou [noir...]

Ce jour-là la France était mûre pour une révolution.

* * *

Quelqu'un qui, à la spécialité de perdre ses procès joignait celle de rimer, demandait qu'on affichât ces vers sur la porte des tribunaux:

Pour gagner un procès, il faut
Bon avocat, bon juge, bonne cause;
Mais tout cela ne sert qu'à peu de chose
Lorsque la bonne chance fait défaut.

Tâchez par quelque sacrifice
D'éviter un procès fâcheux,
Thémis, au palais de justice,
Dresse des pièges dangereux.

Faut-il parler avec franchise?
Nul n'en sort comme il est venu,
Le gagnant s'enfuit en chemise
Et le perdant s'en va tout nu.

Certes, l'opinion d'un plaideur malheureux n'est pas la plus sûre en matière de choses judiciaires. Il n'en est pas moins patent qu'un pourcentage considérable de procès, s'ils étaient réglés à l'amiable, même à perte pour les litigieux, seraient encore plus profitables pour les gagnants possibles devant le tribunal. Mais allez donc faire entendre des paroles de bon sens et d'apaisement à des gens qui font d'un procès une question d'amour-propre et dans les veines desquels chauffe un reste de sang normand. On se ruinerait, mais on ira jusqu'au bout, jusqu'à ce point où l'argent manquant pour avancer davantage, le processif cessera de combattre faute de munitions. Réveil cruel! Famille ruinée! Exil, souvent, exil aussi forcé que si l'obligation en émanait d'un tribunal. Sergines écrivait un jour sur le même sujet: "De tous les axiomes qui courent le monde, le plus faux et le plus dangereux est bien celui qui prétend que "nul n'est censé ignorer la loi". En